



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**valant règlement de consultation**  
**Réalisation de films sur les actions du Contrat Territorial Dore**  
**et du Contrat Vert et Bleu PNRLF bassin versant de la Dore**

**1. Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Eric DUBOURGNOUX  
Président de la Formation  
Grand Cycle de l'Eau  
Syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 16 octobre 2020 et de l'arrêté de délégation de fonction du 6 octobre 2021.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitant (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2. Procédure de passation**

Marché à bon de commande passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.



### **3. Objet de la consultation / Durée**

Le prestataire retenu devra réaliser un ou plusieurs films afin de valoriser une ou plusieurs actions du contrat territorial et du contrat vert et bleu : scénario court, interview, images, vues drone, son, étalonnage, mixage.

Chaque film fera l'objet d'une thématique spécifique qui sera précisée lors de chaque commande (voir les thématiques ci-dessous).

Chaque film doit respecter les objectifs de la stratégie de communication CT/CVB, permettre de présenter et d'expliquer les actions :

- Démontrer leur cohérence d'ensemble dans la réponse aux enjeux,
- Souligner la mobilisation et la convergence des partenaires dans la même démarche de préservation de l'environnement,
- Promouvoir les actions en faveur de l'environnement sur les différentes thématiques.
- Promouvoir le territoire à travers sa richesse environnementale.

#### **Thématiques abordées en lien avec la programmation du Contrat Territorial, du Contrat Vert et Bleu de la Dore et le SAGE Dore**

- **Milieux aquatiques : valorisation des actions (travaux) sur les milieux aquatiques (restauration de cours d'eau, dynamique fluviale, restauration de zones humides ...).**
- **Milieux agricoles : évènements et journées thématiques, conseils et diagnostics agricoles, développement de l'agriculture biologique, plantation de haies, sauvegarde de prés-vergers, reconquête de milieux prairiaux**
- **Milieux forestiers : préservation et restauration des forêts anciennes, diversification forestière, mise en place ilots de sénescence ...**
- **Biodiversité (espèces) : moules perlières, écrevisses pieds blancs, saumon, odonates, vie piscicole au sens large, suivi bécasse des bois, protection de gîtes à chauves-souris, installation kits biodiversité ...**
- **Animation, éducation l'environnement : projet les puzzles de la nature, animation du Contrat Territorial (comité de pilotage, signature de contrats avec la région ou l'agence de l'eau ...).**

#### **Prestation selon l'avancement des actions des différents programmes concernés (voir ci-dessus) :**

- Le choix des films se fera au fil de l'eau. En début d'année, une réunion de cadrage permettra de choisir les thématiques abordées et les opérations mises en valeurs. Le prestataire devra le prendre en compte dans le coût d'un film.
- Selon le type d'opération le prestataire sera amené à suivre l'opération pour le film ponctuellement plusieurs semaines. (ex : au démarrage des travaux, pendant et après)
- Les actions engagées dans le cadre des programmations CT CVB, étant soumis à une coordination et une validation soit des propriétaires, soit des partenaires, peuvent être décalées dans le temps. Le prestataire devra donc prendre en compte ces facteurs.

Une réunion de coordination est donc à prévoir dès la signature du marché. Afin de se coordonner à la commande des films, il est attendu que le prestataire soit disponible par mail et/ou téléphone.



### **Modalité de commande :**

Le prestataire sera informé du film et de la thématique retenue par le biais d'un bon de commande. Ce dernier précisera le thème retenu, la localisation du tournage et le calendrier prévisionnel de réalisation.

### **Validation :**

Une première version du film sera envoyée au comité de suivi. Les différentes corrections seront ensuite apportées et validées par le syndicat mixte du Parc.

Chaque film sera présenté au comité de suivi et validé par les partenaires financiers et le syndicat mixte du Parc, avant la fin de la prestation et réception du film.

Les différents aller-retours entre le maître d'ouvrage et le titulaire du marché ne doivent pas occasionner de surcoût, le candidat devra estimer dans son offre ses possibilités quant à l'intégration des modifications de la part du maître d'ouvrage.

### **Cibles et format d'un film :**

- Public cible : tout public,
- Format : film de type BRUT ou format court,
  - o Film court et percutant (ne dépassant pas 4 min),
  - o Rythme alterné avec des plans serrés et large (prise de vue drone nécessaire),
  - o Visuel des actions de type reportage,
  - o Sous-titre en faisant ressortir les mots clés, si nécessaire,
  - o Un volet financeurs / partenaires et maître d'ouvrage selon les modalités de chaque financeur (AELB, Région, CD63),
  - o Interview : selon les types d'opération, plusieurs interviews semblent nécessaires : un partenaire technique, un élu et un propriétaire,
  - o Une vidéo au format carré pour une diffusion sur les réseaux sociaux et pages internet, un format 16/9 vertical en MP4 pour Instagram.
  - o Un fichier master sera également fourni
  - o Une miniature de la vidéo attractive (teaser) ?
- Diffusion : chaque film sera diffusé principalement sur internet (réseaux sociaux, site internet), lors de réunion et également mis à disposition des collectivités du territoire.

Le prestataire adaptera le format de la vidéo au contexte et aux objectifs du film.

Le contrat sera conclu pour une période de 2 ans à compter de sa notification.

### **Propriété intellectuelle, diffusion et droit d'exploitation :**

Le candidat cède l'intégralité de ses droits à la propriété intellectuelle de sa production. Le syndicat mixte du parc, en tant que commanditaire de l'œuvre, acquiert les droits du film produit.

Le titulaire du marché ne peut en aucun cas faire usage du film produit que ce soit à titre gratuit ou onéreux.



Les images fournies par le titulaire devront être libres de droits. Le titulaire devra vérifier avant toute utilisation d'image que les droits nécessaires à la bonne exploitation de l'image sont acquittés auprès de son auteur et obtenir, le cas échéant les autorisations de diffusion. De même, le prestataire vérifiera les autorisations nécessaires pour les prises de vues par drones ainsi que les droits d'exploitation des images réalisées.

Le syndicat mixte du Parc agissant ici comme un producteur, est également propriétaire de la diffusion du film produit et libre de sa reproduction dans le respect du droit moral de l'auteur, c'est-à-dire sans altération.

#### **4. Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront:

1. Prix (40%),
2. Moyens humains et matériels mobilisés sur la mission (30%),
3. Pertinence, qualité de la méthode et compréhension de la commande (30%).

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

#### **5. Pièces constitutives du marché**

La présente lettre de consultation signée et le devis descriptif détaillé remis par l'entreprise.

#### **6. Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

Montant unitaire pour un film :

**Montant HT :**

**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

#### **7. Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondant au bon de commande émis.



Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique. Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

**Il n'y a pas d'acompte.**

#### **8. Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le **lundi 8 novembre 2021 à 12h00** (Dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

#### **9. Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

#### **10. DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE**

- ✓ Le présent document renseigné et signé,
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande,
- ✓ Une note technique présentant les moyens mis à disposition, sa compréhension de l'opération, les références du prestataire sur ce type de projet, une explication de la mise en œuvre de la méthode avec un calendrier prévisionnel,
- ✓ Un devis détaillé pour un film,
- ✓ Un RIB,
- ✓ Des exemples de réalisation.

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur

Du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez